

**REFERENTIEL « Chambres d'Hôtes du Périgord »**

**CERTIFICAT d'ENGAGEMENT du PROPRIETAIRE**

**DESIGNATION DE LA STRUCTURE et coordonnées du propriétaire :**

**Nom / prénom :**

**Adresse :**

**ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE :**

- **Tous les critères obligatoires imposés par le référentiel « chambres d'hôtes du Périgord », dans la catégorie obtenue, seront respectés durant la durée de l'engagement.**
- L'engagement du propriétaire est valable 5 ans sauf cessation d'activité, sachant que le Comité Départemental du Tourisme ou son mandataire éventuel pourra effectuer une visite intermédiaire.

**Respect des critères suivants :**

- Respect des conditions de conformité aux réglementations en vigueur dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité, du commerce (du statut de l'exploitant), de l'urbanisme, des normes minimales de confort (décret du 6 mars 1987), et des réglementations sociales et fiscales.
- Les chambres d'hôtes sont des chambres **chez l'habitant**, dans sa résidence principale ou un bâtiment annexe au sein d'une même unité architecturale ; l'accueil est effectué par l'habitant ; le service du petit-déjeuner est une prestation obligatoire de la chambre d'hôtes.
- Le propriétaire assure personnellement l'accueil des hôtes.
- Le propriétaire s'engage à servir un petit-déjeuner traditionnel (si possible produits locaux) à l'ensemble de ses clients, il inclut son prix dans la nuitée. La salle du petit-déjeuner ne doit pas être partagée avec d'autres types d'activités commerciales (bar, restaurant,...)
- Chaque chambre doit être identifiée par un nom.
- Le propriétaire s'engage à afficher les prix des chambres d'hôtes (petit déjeuner inclus) et le cas échéant les prestations annexes à l'extérieur de la structure et dans les chambres.
- Le propriétaire s'engage à établir une facture dont il délivrera un double au client. A la demande, le propriétaire doit fournir un contrat de réservation.
- Le propriétaire s'engage sur l'entretien irréprochable des locaux, soit un nettoyage quotidien des locaux.
- Chaque chambre donne accès à un WC et une salle d'eau privatifs.
- Dans le cas d'une suite de 2 chambres avec sanitaire commun, les WC doivent présenter un accès indépendant de la salle d'eau. Une suite de 2 chambres ne peut recevoir plus de 5 personnes.
- Le propriétaire fournira toutes les copies des justificatifs au CDT24 attestant du respect de la réglementation en vigueur (copie de l'accusé de réception de la déclaration en mairie, attestation portant sur le statut du gestionnaire, certificat d'engagement etc.....).
- Le propriétaire s'engage à informer le CDT24 de toute modification apportée à la prestation de chambres d'hôtes qui nécessiterait une mise à jour du descriptif utilisé pour la promotion.
- La commission d'attribution se réserve le droit de retirer la qualification à une structure de chambres d'hôtes si celle-ci ne respecte plus le référentiel chambres d'hôtes du Périgord ou à la suite d'une plainte justifiée.

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame.....

Propriétaire de chambres d'hôtes situées à .....

Déclare avoir pris connaissance des engagements ci-dessus et en accepter librement les termes.

A ....., Le...../...../.....

Signature du propriétaire :

« Lu et approuvé » (mention écrite à la main)

**COMPLEMENT AU CERTIFICAT d'ENGAGEMENT du PROPRIETAIRE « Chambres d'Hôtes du Périgord »,  
dans le cas d'une prestation de Table d'Hôtes .**

- Ne mangent à la Table d'Hôtes que les personnes qui dorment dans les chambres d'hôtes de la structure présentée. En aucun cas, la table d'hôtes ne peut recevoir des personnes séjournant à l'extérieur de l'hébergement.
- Le menu sera unique ainsi que son prix, inclus dans le tarif demi-pension. Aucun supplément ne sera appliqué.
- Le service de la Table d'Hôtes se réalise sur une seule et même table.
- Le propriétaire fournira toutes les copies au CDT24 des documents attestant de son respect de la réglementation en vigueur (copie de l'accusé de réception de la déclaration en mairie, du permis d'exploitation, de la possession d'une licence restaurant, de l'attestation d'assurance contre l'intoxication alimentaire, attestation justifiant de son statut...).

A..... le...../...../.....      Signature du propriétaire (mention lu et approuvé écrite à la main)